Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante et onzième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 11 septembre 2018, à 10 h 20

Présidente : Mme Beliz Celasin Rende .....(Turquie)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 juin 2019).

GE.18-20441 (F) 130619 180619

Merci de recycler

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1471e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, avant de poursuivre, je vous rappelle que nous allons nous retrouver ce matin en séance plénière informelle afin de continuer les travaux sur le rapport annuel. Le Secrétariat a déjà publié un premier amendement de notre projet de rapport, qui est contenu dans le document CD/WP.610/Amend.1 et qui a été distribué sur papier dans les boîtes aux lettres des délégations qui se trouvent au premier étage. Une version électronique a également été distribuée hier après-midi. Le secrétariat a aussi distribué une proposition de libellé révisé pour les paragraphes 5 et 6, qui ont été réécrits à la lumière des observations écrites et des observations orales formulées lors des séances informelles. La proposition a été envoyée par courrier électronique à toutes les délégations le vendredi 7 septembre. Je remercie les délégations de leurs informations très précieuses et de leurs observations et propositions constructives.

Avant de passer à nos travaux du jour, j'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre collègue, S. E. M. Yann Hwang, Représentant permanent de la France à la Conférence du désarmement.

(*L'oratrice poursuit en français.*)

Monsieur l'Ambassadeur, nous nous réjouissons de vous avoir parmi nous et je vous souhaite, au nom de la Conférence ainsi que de la délégation de mon pays, une chaleureuse bienvenue, et nous vous assurons de notre soutien dans vos nouvelles fonctions.

(*L'oratrice reprend en anglais.*)

Je passe à présent à la liste des orateurs. La France est inscrite sur ma liste. Je donne la parole au représentant de la France.

M. Hwang (France) : Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues, c'est un grand honneur de m'exprimer aujourd'hui devant vous. Je sais que dans cette salle prestigieuse du Conseil, de grandes œuvres ont été accomplies par nos aînés, et c'est avec cette pleine conscience que je me présente aujourd'hui. Je souhaiterais rappeler quelques évidences connues de tous. La France est partie à tous les instruments de désarmement et de maîtrise des armements en vigueur. Elle est pleinement engagée dans tous les processus actuels visant à réguler et à maîtriser les armements, dans les enceintes universelles comme dans les enceintes régionales. Son attachement au droit international est sans faille. C'est pourquoi elle a toujours œuvré pour le renforcer là où il importait de réguler collectivement les comportements des États dans ce domaine, avec le souci constant de renforcer la paix et la sécurité internationales.

C'est parce que la France croit fermement au multilatéralisme qu'elle continue et continuera à coopérer avec toute l'énergie nécessaire pour que ses processus produisent les accords qui sont nécessaires à notre sécurité à tous. Malgré les difficultés que nous rencontrons, malgré les blocages constatés, voire le recul de la norme qui fonde notre architecture de sécurité, nous sommes convaincus que rien ne remplace la force du multilatéralisme. C'est grâce à lui qu'un monde plus sûr a pu émerger pour devenir l'un des biens communs de la communauté internationale. Nous ne nous résignons pas à l'érosion du droit et à sa fragilisation. Nous poursuivrons en particulier notre engagement résolu contre les crises de prolifération, qu'elles soient nucléaires ou chimiques, avec tous les moyens nécessaires. Ce multilatéralisme s'appuie sur des outils qui ont fait leurs preuves, qui sont animés par une diplomatie d'expertise et de talent, et la Conférence du désarmement en fait partie, et je mesure l'honneur qui m'est fait de représenter mon pays dans cette enceinte qui jouit d'une réputation de grand professionnalisme.

Même si la Conférence du désarmement souffre de blocages, personne n'ignore qu'ils ne sont pas de son fait. Chacun le sait, mon pays est très attaché au principe que le désarmement général et complet ne peut s'inscrire que dans des conditions de sécurité satisfaisantes, dans un souci de préservation de la stabilité de notre environnement et le respect du droit international. Néanmoins, certaines difficultés politiques ou historiques peuvent et doivent être dépassées, parce que le droit du désarmement ou de la maîtrise des armements, en plus de contribuer à la stabilité stratégique, doit aussi être pris comme un premier pas pour renforcer la confiance et la transparence et apaiser les tensions.

Je note ainsi les discussions encourageantes qui ont été menées dans le cadre des organes subsidiaires conformément à la décision CD/2119. Ces discussions permettent de progresser sur le fond et sont les fruits d'efforts collectifs dont nous devons nous féliciter. C'est pourquoi nous ne perdons en aucun cas confiance en cette enceinte, qui reste le seul instrument multilatéral chargé de la négociation de traités de désarmement à vocation universelle. Elle possède de nombreux atouts, dont celui de représenter les États dotés de capacités clefs, et garantit que les engagements qui y sont pris s'inscrivent dans la durée. La règle du consensus, qui est un chemin exigeant, est le meilleur moyen de parvenir à l'universalité des traités et à leur mise en œuvre effective. C'est le sens de l'action de la France, qui a présidé en juin dernier la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. C'est également dans ce sens que la France a fait plusieurs propositions concrètes, dont celle sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, pour citer un autre exemple.

Certains processus de désarmement prétendent pouvoir s'imposer de l'extérieur aux États. Ils procèdent par incantations en faisant sciemment fi des réalités. Nous sommes convaincus que ces démarches dépourvues de réalisme stratégique sont profondément contre-productives, car ces processus négligent la nécessité de ne pas affaiblir la sécurité de tous et de chacun. Surtout, ils contribuent à gravement affaiblir les normes fondamentales existantes qui ont contribué à notre sécurité collective, et ils participent de leur érosion. Le désarmement ne se décrète pas, il se construit pas à pas avec des objectifs de stabilité, de manière graduelle et réaliste. C'est dans cet esprit pragmatique et volontariste que je tiens à vous assurer de l'engagement sincère de la France à coopérer activement avec tous les gouvernements de la communauté internationale, sans oublier bien sûr la société civile.

C'est avec grand plaisir que je vous assure donc, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues, de mon engagement personnel à tout faire avec ma délégation pour œuvrer à la consolidation et à l'enrichissement de cet édifice normatif du désarmement. Des étapes sont nécessaires pour notre avenir. Je n'ignore pas la difficulté de la tâche dans un environnement stratégique de plus en plus complexe et imprévisible, mais soyez assurés que l'action de la France, que je souhaite relayer dans cette enceinte, est celle de la volonté pour la paix, la stabilité et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France de sa déclaration. Je donne à présent la parole au Représentant du Zimbabwe.

M. Chigiji (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prononcer la déclaration qui suit au nom du Groupe des 21. C'est la première fois que le Groupe des 21 prend la parole sous votre présidence. Au nom du Groupe, permettez-moi donc de vous féliciter de votre accession à cette haute fonction. À l'approche de la fin de la troisième partie de la session de 2018 de la Conférence du désarmement, nous nous engageons à coopérer avec la présidence turque qui, nous l'espérons, va être couronnée de succès, grâce aux compétences diplomatiques, à l'efficacité et à l'engagement exceptionnels dont elle a déjà fait la preuve dans la gestion des affaires de la Conférence. Le Groupe des 21 est prêt à vous apporter tout l'appui possible pour assurer le succès de votre mandat, en particulier en ce qui concerne la finalisation et la présentation à l'Assemblée générale de notre rapport annuel, y compris les rapports des organes subsidiaires, conformément à la décision CD/2119.

Le Groupe des 21 tient à réaffirmer certains principes et règles qui devraient guider les travaux de la Conférence dans le cadre des efforts que nous déployons actuellement et à souligner le principe fondamental du respect du Règlement intérieur et de la fonction du Président. Ce principe est exprimé à l'article 3 du Règlement intérieur, lequel dispose : « Tous les États membres de la Conférence prennent part aux travaux de l'instance dans des conditions de complète égalité en tant qu'États indépendants, conformément au principe de l'égalité souveraine consacré dans la Charte des Nations Unies ».

Il découle également de l'article 9, lequel dispose : « Lorsque la Conférence est en session, la présidence de la Conférence est assurée par roulement entre tous ses membres ; chaque président préside pendant une période de quatre semaines ouvrables. Est adoptée la

rotation qui a commencé en janvier 1979, selon l'ordre alphabétique anglais de la liste des membres. ».

En ce qui concerne la façon dont les positions des membres sont reflétées dans les rapports, l'article 45 est sans ambiguïté : « Les rapports de la Conférence doivent être factuels et rendre compte des négociations et des travaux de la Conférence. ».

Nous sommes d'avis que la meilleure façon de soutenir cette institution qu'est la Conférence du désarmement est de respecter son Règlement intérieur et la fonction de Président. À cet égard, l'article 9 du Règlement intérieur ne devrait pas être remis en cause.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Zimbabwe de sa déclaration. À présent, je donne la parole à la Représentante de la Fédération de Russie.

Mme Kuznetsova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, la délégation russe félicite les participants à la Conférence d'avoir adopté sans trop de difficultés les rapports finals des organes subsidiaires de la Conférence. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont contribué à parvenir à un résultat mutuellement acceptable qui a été accueilli favorablement par toutes les délégations : nos collègues, le personnel du secrétariat de la Conférence, les traducteurs et interprètes et aussi, bien entendu, la délégation turque, qui a présidé les travaux de notre Conférence. Nous avons montré ensemble que la Conférence du désarmement était capable de travailler et de prendre des décisions par consensus.

Nous avons maintenant devant nous d'autres tâches non moins importantes. Je pense d'abord et avant tout à notre accord sur le document principal de la session de 2018 : le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, au lieu de se mettre au travail, certaines délégations n'ont de cesse de tout faire pour entraîner la Conférence dans des polémiques politiques. Lors de notre dernière séance, le Représentant du Royaume-Uni a informé les délégations de l'état d'avancement de l'enquête sur les incidents survenus à Salisbury et Amesbury. Nous avons noté que le ton de son intervention à la Conférence était plus modéré que celui de la déclaration faite le 5 septembre par la Première Ministre Theresa May, ce qui ne change pas grand-chose à la tendance anti-russe généralisée. Naturellement, nous ne pouvons laisser sans réponse une réprimande aussi hostile.

Tout d'abord, il est particulièrement intéressant de noter que les déclarations des responsables britanniques ont été faites après que le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a publié, à la demande de Londres, un rapport sur les conclusions tirées par ses spécialistes au sujet de l'incident d'Amesbury. Le rapport indique spécifiquement que les résultats de l'analyse des échantillons environnementaux et biomédicaux prélevés par les experts de l'OIAC confirment les conclusions britanniques concernant la nature du produit chimique toxique qui a empoisonné les deux victimes britanniques à Amesbury. Du point de vue chimique, il s'agissait d'un agent neurotoxique, le même qui avait été découvert dans des échantillons de l'empoisonnement des Skripal, à Salisbury. Fait significatif, il n'y a pas un mot dans le rapport sur la provenance de cet agent neurotoxique ; le rapport ne fait même pas mention du mot « Novichok », que les autorités britanniques avaient pourtant elles-mêmes distillées. Cela ne semble toutefois n'avoir aucune importance pour les Britanniques. L'essentiel est d'associer l'OIAC aux conclusions tirées par le laboratoire militaire de Porton Down et, ce faisant, aux accusations infondées mettant en cause la Russie dans ces incidents.

Nous tenons à réaffirmer une fois de plus que ni l'OIAC ni le laboratoire de Porton Down n'ont pu établir le pays d'origine des poisons utilisés à Salisbury et à Amesbury. Les travaux sur ce type de composé chimique ont été menés dans un grand nombre d'autres pays occidentaux, en dehors de la Grande-Bretagne, comme de nombreuses sources d'information l'attestent, y compris des sources en accès libre.

Nous avons toujours basé nos positions sur les faits et c'est ce que nous continuerons de faire. Nous avons souligné à maintes reprises que rien dans la Convention sur les armes chimiques n'empêche le Secrétariat technique de coopérer avec un État partie pour corroborer les résultats d'une enquête nationale. Strictement parlant, une assistance est fournie aux États parties qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la

Convention, en premier lieu pour détruire les stocks d'armes chimiques. En règle générale, il s'agit des pays qui ne disposent pas de l'équipement ou des spécialistes appropriés. Les Britanniques disposent en abondance des uns et des autres. Le laboratoire de Porton Down que je viens de mentionner est précisément l'endroit où des travaux ont été effectués et se poursuivent avec la substance connue en Occident sous le nom de « Novichok ».

Dans ce cas, si un État partie pose des questions à un autre, des procédures de consultation sont engagées. Elles peuvent être réalisées soit directement par la voie bilatérale, soit avec le concours du Secrétariat technique de l'OIAC ou de son Conseil exécutif. Nous avons, à de nombreuses reprises, fait des propositions dans ce sens. Ces propositions ont été rejetées, voire même complètement ignorées par les autorités britanniques.

Par ailleurs, le 16 mars 2018, le Comité d'investigation de la Fédération de Russie a ouvert une procédure pénale au titre de l'article 105 du Code pénal de la Fédération de Russie pour tentative de meurtre avec préméditation commise à Salisbury, au Royaume-Uni, à l'encontre de ressortissants russes. Dans ce contexte, conformément à la convention consulaire bilatérale du 2 décembre 1965 et à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959, des demandes de coopération à l'enquête ont été envoyées aux autorités britanniques. À ce jour, ces demandes sont demeurées sans réponse.

Ce n'est pas la Russie, mais le Royaume-Uni, qui a refusé tout contact de toutes les manières possibles, tant bilatéralement que dans le cadre de l'OIAC. En outre, pourquoi le Gouvernement britannique a-t-il jusqu'à présent refusé de communiquer des informations à l'OIAC, comme l'exige l'article IX de la Convention en cas de doute quant au respect des dispositions de la Convention, dissimulant ainsi à l'OIAC et à la communauté internationale des soupçons ou des suppositions concernant un éventuel non-respect de la Convention ? Au lieu d'interpeller les Britanniques sur ce point, leurs partenaires occidentaux continuent d'insister pour que nous coopérions avec Londres et répondions aux questions qu'ils ont posées. Nous n'avons reçu aucune demande des autorités britanniques dans ce sens.

En guise de preuve, je citerai un article de Boris Johnson paru dans le *Washington Post*. Par souci de clarté, je vais le lire en anglais :

(*L'oratrice poursuit en anglais.*)

> « Aujourd'hui, seule la Russie possède des stocks d'agents Novichok. Le lundi 12 mars, j'ai convoqué l'Ambassadeur de Russie et donné trente-six heures à son gouvernement pour nous informer de la disparition éventuelle d'une partie de ces stocks. »

(*L'oratrice reprend en russe.*)

Est-ce ainsi que les questions sont posées dans une société civilisée ? Il s'agit plutôt d'un ultimatum, et d'un ultimatum qui n'a rien de diplomatique.

Pour compléter le tableau, je voudrais également citer une hypothèse avancée par la Première Ministre Theresa May et par l'Ambassadeur Liddle, toujours dans l'original :

(*L'oratrice poursuit en anglais.*)

> « Sur la base d'un ensemble de renseignements, le gouvernement a conclu que les deux individus désignés par la police et par le [Crown Prosecution Service] sont des officiers du service de renseignement militaire russe également connu sous le nom de GRU. Le GRU est une organisation très disciplinée avec une chaîne de commandement bien établie. ».

(*L'oratrice reprend en russe.*)

Il est en effet étrange d'entendre des propos aussi mal informés de la part des services spéciaux britanniques réputés pour être omniscients. Pour ceux qui ne le savent pas, je peux vous informer que la Direction principale du renseignement, ou GRU, n'existe plus depuis un certain nombre d'années maintenant. Si les services de renseignement

britanniques laissent passer un fait aussi évident, cela remet clairement en question la qualité de toutes leurs autres conclusions et des déclarations qu'ils ont faites sur cette base.

Pour terminer, je voudrais signaler que les informations communiquées par le Ministère russe des affaires étrangères sont disponibles sur la table des documents. Vous y découvrirez notre position sur l'« affaire Skripal » et sur les recherches impliquant le « Novichok ». Nous envoyons également ces renseignements aux délégations par courrier électronique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Fédération de Russie de sa déclaration. À présent, je donne la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je ne me propose pas de consacrer beaucoup de temps à un échange prolongé sur cette question, mais je voudrais simplement faire observer devant la Conférence qu'il est assez courant qu'au lieu de débattre de faits et de preuves qui ont été exposés à la vue de tous, la Fédération de Russie préfère adopter un ton légaliste et linguistique visant à détourner l'attention de ses actions téméraires et grossières.

Je voudrais simplement rappeler ce que j'ai dit lors de notre dernière séance. Alors que d'autres tenteront de discréditer et de tordre la réalité par la spéculation et des insinuations, la justice britannique traite des faits et des preuves, que nous avons clairement exposés pour que chacun puisse les voir. Je note également que la délégation russe n'a pas exprimé ses condoléances pour la mort d'une femme innocente ou pour les lésions durables qui ont été infligées aux autres victimes.

Dans la déclaration qu'elle nous a livrée ce matin sur papier et, je pense, également par courrier électronique, la délégation russe laisse entendre que le Royaume-Uni se moque de la Convention sur les armes chimiques. C'est précisément parce que nous nous soucions de la Convention sur les armes chimiques que nous sommes déterminés à contester l'utilisation des armes chimiques partout, que ce soit à Salisbury ou en Syrie. C'est parce que nous nous préoccupons de la Convention sur les armes chimiques qu'avec une majorité écrasante d'États parties, nous avons, à la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, tenue à La Haye en juin, décidé de renforcer la Convention et de mettre fin à l'impunité dans l'utilisation des armes chimiques. Nous sommes déterminés à le faire, comme je l'ai dit, que ces armes soient utilisées en Syrie ou à Salisbury.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de l'Ukraine.

M. Bordiian (Ukraine) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais donner lecture d'une déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur l'utilisation des armes chimiques en Grande-Bretagne.

> « L'Ukraine exprime son entière solidarité avec la Grande-Bretagne en ce qui concerne ses conclusions sur l'utilisation par la Russie d'armes chimiques à Salisbury et à Amesbury.
>
> Les conclusions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques selon lesquelles les substances chimiques toxiques utilisées dans les attaques d'Amesbury et de Salisbury sont de même nature confirment une fois de plus que la Fédération de Russie poursuit sa politique agressive contre la souveraineté des États et porte atteinte au droit international et à l'ordre international.
>
> L'Ukraine réaffirme avec fermeté sa position, à savoir que l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, constitue une violation flagrante du droit international dont les responsables doivent être tenus comptables.
>
> Nous sommes convaincus que seule la solidarité internationale peut apporter une réponse efficace aux provocations constantes de la Fédération de Russie, et nous encourageons nos partenaires étrangers à continuer d'exercer des pressions coordonnées sur le Kremlin pour qu'il s'abstienne de toute action agressive. ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Ukraine de son intervention. À présent, je donne la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, les États-Unis sont solidaires du Royaume-Uni dans les efforts qu'il déploie pour traduire en justice les deux agents de renseignement russes qui ont sans vergogne utilisé l'agent neurotoxique russe de qualité militaire Novichok et tenté d'assassiner Sergei et Yulia Skripal le 4 mars 2018.

Les éléments de preuve présentés le 6 septembre démontrent une fois de plus la responsabilité de la Fédération de Russie dans cette attaque insidieuse, qui a mis en danger des milliers de citoyens et a finalement coûté la vie à Dawn Sturgess. Nous saluons le travail accompli par les services britanniques pour identifier les agents russes impliqués.

Bien que la Russie ait éliminé son stock déclaré d'armes chimiques, l'utilisation de cette arme chimique à Salisbury corrobore la conclusion des États-Unis selon laquelle la Russie, en ne procédant pas à la destruction de toutes ces armes chimiques, n'a pas respecté ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Son mépris complet des règles internationales interdisant l'utilisation des armes chimiques doit cesser. Les États-Unis appellent la Russie à se joindre aux nations civilisées du monde en abandonnant son programme d'armes chimiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Madame la Présidente, je tiens d'abord, au nom de la France, à renouveler la solidarité exprimée par nos plus hautes autorités auprès de nos amis britanniques, qui ont subi à deux reprises cette année l'emploi d'un agent neurotoxique, à Salisbury et Amesbury. L'enquête des services de la police britannique est arrivée à son terme, et ma délégation tenait à saluer la volonté de transparence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la manière dont il a conduit ce dossier en lien étroit avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dont nous saluons le travail exemplaire.

Les faits sont clairs : les résultats de l'enquête britannique, combinés à ceux du Secrétariat technique de l'OIAC, confirment l'analyse initiale, que nous partageons, sur l'absence d'autre explication plausible que celle d'une responsabilité de la Fédération de Russie. Je relève la conclusion britannique selon laquelle une telle opération n'a pu être lancée et approuvée qu'à un niveau suffisamment élevé de l'État russe. Nous avons pris note de l'émission par la justice britannique de deux mandats d'arrêt à l'encontre des deux officiers du renseignement militaire russe identifiés par la police britannique, et sommes disposés à coopérer avec ses services. À la lumière de ces éléments très graves, je souhaite exprimer la profonde préoccupation de mon pays et réitérer notre condamnation de tels agissements, qui sont inacceptables. J'ai bien noté l'intervention de notre collègue russe aujourd'hui. D'un autre côté, nous souhaitons rappeler que nous attendrons de la Fédération de Russie qu'elle s'engage résolument à protéger la Convention sur les armes chimiques et à réaffirmer l'interdiction de recourir à ces armes, car nous devons renforcer les moyens de l'OIAC afin de lui permettre de remplir son mandat.

Une décision importante a été adoptée à la session extraordinaire de la Conférence des États parties de l'OIAC en juin dernier suite à l'utilisation d'armes chimiques, et cette décision doit constituer notre feuille de route. Il est en effet crucial dans ce contexte de doter la communauté internationale d'un mécanisme d'enquête et d'attribution pour tous les cas d'emploi d'armes chimiques, quels qu'ils soient. Un tel instrument est essentiel à la protection du régime chimique et nous avons de longue date encouragé la Fédération de Russie à s'engager sur cette voie. Le Président de la République française, M. Macron, l'a rappelé récemment : la mobilisation et la détermination de la France en faveur de la protection du régime de la Convention sur les armes chimiques sont entières.

Je voudrais juste rappeler que la France, avec 37 autres pays, a lancé le 23 janvier dernier un partenariat au niveau ministériel contre l'impunité de l'utilisation des armes chimiques, qu'une autre réunion a eu lieu le 18 mai de cette année au niveau ministériel et qu'une réunion d'experts aura lieu avant la fin de l'année sur cette question importante. Ce

partenariat regroupe des pays de tous les continents et de tous les groupes régionaux, et nous encourageons l'ensemble des pays, y compris les membres de la Conférence du désarmement, à le rejoindre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France de sa déclaration. Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne a fait une déclaration le 7 septembre concernant la campagne britannique menée contre la Fédération de Russie dans la prétendue affaire Skripal. Dans cette déclaration, le Ministère des affaires étrangères a exprimé son entière solidarité avec la position de la Fédération de Russie, qui a catégoriquement rejeté les allégations britanniques et exprimé sa volonté d'engager des consultations avec les autorités britanniques sur la base des accords en matière pénale signés entre les deux pays. La question a été soulevée lors d'une réunion du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques le 18 avril 2018. Il a été clairement démontré au cours de la réunion qu'un certain nombre d'aspects techniques devaient être clarifiés et examinés par l'organe technique compétent, à savoir l'organisation elle-même. Nous notons toutefois avec préoccupation que certains États membres continuent de soulever la question de l'emploi des armes chimiques dans les débats de la Conférence du désarmement. Nous sommes particulièrement préoccupés par les allégations persistantes qui ne sont pas fondées sur des preuves concrètes, mais sur des spéculations peu convaincantes qui ne résisteraient à aucun examen juridique.

Notre question est la suivante : Combien de temps les positions et les accusations sur des problématiques aussi graves continueront-elles d'être fondées sur les probabilités plutôt que sur des preuves concluantes ? Le refus persistant du Royaume-Uni d'engager un dialogue avec la Fédération de Russie et le fait qu'il continue de porter de fausses accusations ne sont guère révélateurs d'une volonté de découvrir la vérité. Le Royaume-Uni et d'autres pays adoptent sur cet incident une approche politisée basée sur des accusations infondées, rejetant systématiquement toute forme de coopération avec un État partie à la Convention sur les armes chimiques, coopération qui serait conforme aux dispositions pertinentes de la Convention. Suivant cette approche politisée et hostile, certains États ont eu recours à une série d'actions diplomatiques injustifiées qui sont contraires aux coutumes et traditions diplomatiques. La Syrie a souffert de cette approche et elle en souffre encore aujourd'hui. Nous pensons que le moment est venu d'aborder ces questions graves et sensibles avec le sérieux qu'elles méritent et de s'abstenir d'utiliser de telles allégations comme prétexte pour proférer des accusations, se livrer à une politisation trompeuse et lancer des attaques contre des États souverains, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, la Chine s'oppose fermement à l'emploi d'armes chimiques par un État, une organisation ou une personne, quelles que soient les circonstances et à quelque fin que ce soit. Nous demandons que des enquêtes approfondies, objectives et impartiales sur les allégations de l'emploi de ces armes soient menées sur la base de preuves tangibles, afin de parvenir à des conclusions qui resteront dans l'histoire et qui seront vérifiées par les faits. Telle a toujours été notre position.

Nous avons porté une attention particulière à l'incident qui s'est produit en mars dernier à Salisbury, en Angleterre, et aux événements qui ont suivi. Nous pensons que les questions à l'examen devraient être traitées conformément aux règles et procédures instituées par la Convention sur les armes chimiques, dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous avons écouté attentivement l'exposé présenté par le Représentant du Royaume-Uni à la dernière séance plénière. Dans le même temps, nous notons que, jusqu'à présent, aucune des parties impliquées dans l'incident n'a été en mesure de parvenir à une conclusion qui soit acceptable par tous ceux qui ont la charge d'établir les responsabilités. Compte tenu de la situation actuelle, les parties doivent traiter cette

situation par le dialogue, sur la base des principes du respect mutuel et de la concertation en toute égalité. Au moment où la communauté internationale doit relever de multiples défis, toutes les parties doivent coopérer et s'abstenir de toute confrontation, se concentrer sur le fond de l'affaire et éviter toute action susceptible de politiser la question ou d'exacerber les tensions. Les membres de la Conférence, en particulier, doivent s'unir pour que les travaux de la Conférence puissent se dérouler dans un climat constructif et favorable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine de sa déclaration. À présent, je donne la parole à la Représentante de l'Australie.

Mme Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais citer en substance un communiqué de presse publié le 6 septembre par notre Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères :

> « Le Gouvernement australien condamne fermement l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en toutes circonstances.
>
> Les résultats de l'enquête de la police britannique confirment la culpabilité de la Russie dans l'odieuse attaque perpétrée contre Sergei et Yulia Skripal à Salisbury le 4 mars, laquelle constitue une violation caractérisée et flagrante du droit international.
>
> L'Australie partage la colère et l'indignation du Royaume-Uni face à cet acte dangereux et délibéré commis par la Russie, qui met également en danger la population, la police et les autres personnes en première ligne.
>
> Nous sommes d'accord avec le Royaume-Uni sur la nécessité de demander des comptes à la Russie et réaffirmons notre appui aux appels lancés à la Russie pour qu'elle révèle entièrement l'étendue de son programme d'armes chimiques.
>
> Le Gouvernement australien mène d'étroites consultations avec le Gouvernement britannique et avec d'autres partenaires. Nous sommes déterminés à agir avec nos alliés et partenaires pour dissuader la Russie de perpétrer de nouvelles violations contre la sécurité internationale. ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Canada.

M. Davison (Canada) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais simplement signaler que le 6 septembre, les dirigeants du Canada, de la France, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont publié une déclaration concernant l'attaque de Salisbury, et je voudrais en citer quelques éléments. Nous réitérons notre indignation face à l'utilisation d'armes chimiques dans l'attaque de Salisbury ; nous demandons instamment à la Russie de divulguer pleinement le contenu de son programme Novichok ; et, enfin, nous exprimons notre entière confiance dans l'analyse faite par le Royaume-Uni des événements entourant cette attaque, y compris dans son évaluation selon laquelle les deux suspects appartenaient au service de renseignement militaire russe.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour votre déclaration et donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je souhaite réagir aux observations formulées par le Représentant de la Syrie. Nous avons entendu une fois de plus le représentant syrien continuer de réfuter les preuves très claires et incontestables qui ont été avancées au sujet du déploiement et de l'emploi d'armes chimiques par la Syrie contre son propre peuple. L'emploi d'armes chimiques par la Syrie, comme je l'ai déjà dit et comme je continue de le dire, n'est pas remis en question. Le représentant syrien a beau dire que le débat sur les armes chimiques au sein de cet organe est inapproprié, mais je rappelle à nouveau que la Convention sur les armes chimiques a été négociée ici même et que le fait qu'un État partie à la Convention ait fait usage d'armes chimiques est un sujet de préoccupation qui intéresse cette instance, et nous soulèverons cette question chaque fois que cela sera nécessaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour votre déclaration et donne maintenant la parole au Représentant des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter notre nouveau collègue, le représentant de la France. Nous lui souhaitons bonne chance et nous avons hâte de travailler avec lui et son équipe comme nous l'avons fait avec son prédécesseur.

En ce qui concerne l'enquête sur l'attaque chimique de Salisbury et l'empoisonnement qui a suivi à Amesbury le mois dernier, mon collègue du Conseil de sécurité a fait, en substance, les observations suivantes le 6 septembre :

> « Le Royaume des Pays-Bas condamne l'emploi d'armes chimiques, quels que soient le lieu, le moment et les circonstances. Permettez-moi de réaffirmer notre plein appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à son important travail. Alors que le Royaume-Uni est confronté à l'utilisation éhontée d'armes chimiques sur son sol, les Pays-Bas font preuve d'une solidarité sans faille avec notre voisin, allié et ami.
>
> Le Royaume des Pays-Bas se déclare choqué par l'attaque odieuse perpétrée sur le sol du Royaume-Uni à l'aide de l'agent neurotoxique de qualité militaire, laquelle a exposé des civils innocents à de grands risques. Depuis, nous avons appris que l'attaque a fait encore plus de victimes, dont l'une, Mlle Dawn Sturgess, n'a pas survécu. Nous exprimons nos sincères condoléances à ses proches. L'ouverture de poursuites pénales est une étape importante qui nous rapproche de l'établissement de la vérité afin que justice puisse être faite. Le Royaume des Pays-Bas a pleinement confiance dans l'enquête menée par les autorités britanniques et dans l'équité et l'impartialité du système judiciaire britannique.
>
> Maintenant que les auteurs de cet acte horrible ont été identifiés, ils doivent également être traduits en justice. C'est pourquoi nous appelons tous les États à coopérer pour faire en sorte que les deux suspects soient traduits devant un tribunal du Royaume-Uni et que lumière soit faite sur la manière dont cette attaque a été perpétrée. Les responsables doivent répondre de leurs actes. ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas pour sa déclaration et je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, je prends la parole pour répondre à la déclaration faite par mon collègue des États-Unis. Je réitère mon rejet des accusations, qui sont des accusations unilatérales portées par les États-Unis et leurs alliés sans aucune preuve solide. Les éléments que le Représentant des États-Unis considère comme des éléments de preuve irréfutables n'ont pas fait l'objet d'un consensus lorsqu'ils ont été examinés par les organes compétents, à savoir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Conseil de sécurité, car ils reposaient sur des enquêtes entachées de multiples irrégularités et ne respectaient pas les exigences de la Convention sur les armes chimiques négociée à la Conférence.

La Conférence du désarmement a en effet négocié la Convention sur les armes chimiques. Toutefois, elle n'a aucun rôle à jouer dans le suivi de sa mise en œuvre. Cette tâche a été confiée à un organe spécialisé, l'OIAC, et le Conseil de sécurité a été chargé d'examiner toutes les violations. Je réitère donc notre position selon laquelle l'attention persistante accordée à la question de l'emploi d'armes chimiques est motivée par des raisons politiques. Si la Conférence souhaite débattre de cette question, il serait préférable qu'elle accepte l'initiative russe concernant la négociation d'une convention visant à réprimer l'emploi d'armes chimiques par les groupes terroristes. Il convient de noter à cet égard que les États-Unis, qui n'ont cessé de porter des accusations contre le Gouvernement syrien, n'ont jamais évoqué l'utilisation d'armes chimiques par des groupes terroristes armés en Syrie et ailleurs. C'est cette faiblesse qui appelle à mener une réflexion plus sérieuse au lieu de continuer à porter des accusations politisées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie. À présent, je donne la parole au Représentant de l'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je remercie tout d'abord mon distingué collègue français, l'Ambassadeur Yann Hwang, pour ses

remarques liminaires, à qui je souhaite la bienvenue à la Conférence du désarmement et que j'assure, ainsi que sa délégation, de notre coopération étroite.

Je n'avais pas prévu de faire une déclaration, mais je me sens maintenant obligé d'ajouter ma voix à celles de ceux qui se sont clairement exprimés sur l'utilisation d'un agent chimique de qualité militaire au Royaume-Uni. Tout d'abord, je voudrais, à titre personnel et au nom de ma délégation, exprimer une fois de plus mes condoléances aux victimes civiles au Royaume-Uni.

Je rappelle la déclaration faite par les chefs de gouvernement de l'Allemagne et de quatre autres pays le 6 septembre, déjà évoquée par mon collègue canadien, et je souligne simplement que nous aussi, nous demandons instamment à la Russie de divulguer pleinement son programme Novichok.

Nous avons pleinement confiance dans les investigations menées par le Royaume-Uni et dans sa conclusion selon laquelle les deux suspects étaient des officiers du service de renseignement militaire russe. Nous croyons aussi que cette opération a très certainement été approuvée au plus haut niveau de l'État russe.

Nous pensons également qu'il est primordial que l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques soit respectée et nous avons pleinement confiance dans l'analyse fournie par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Nous demandons à la Fédération de Russie d'engager un dialogue de fond sur l'utilisation de cet agent chimique de qualité militaire au lieu de présenter des arguments de procédure afin de détourner l'attention du véritable problème : la mort de civils innocents et la crédibilité de la Convention sur les armes chimiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne de sa déclaration. À présent, je donne la parole à la Représentante de la Fédération de Russie.

Mme Kuznetsova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il est vraiment dommage qu'un certain nombre de capitales aient à nouveau, sous couvert de solidarité transatlantique, fermé délibérément les yeux sur l'absence de preuves de ce qui s'est réellement passé avec l'empoisonnement en Grande-Bretagne. Ce pur défi au bon sens se poursuit donc.

La Russie a déclaré à de nombreuses reprises et à différents niveaux qu'elle n'avait rien à voir avec ce qui s'est passé à Salisbury et à Amesbury. Nous avons proposé à maintes reprises d'unir nos efforts à ceux des Britanniques pour enquêter sur ces incidents. La réaction négative rencontrée par nos appels à la coopération et le refus, depuis six mois, d'autoriser l'accès à Sergei et Yulia Skripal, citoyens russes, qui ont été déclarés victimes de l'attaque, ne font que renforcer notre conviction selon laquelle Londres n'a rien trouvé pour soutenir ses affirmations. Toutes les accusations contre nous sont des mensonges.

Nous regrettons de constater que certaines personnalités publiques occidentales, captives de leurs propres ambitions géopolitiques, continuent de tout faire pour dépeindre la Russie comme un ennemi, alimentant les sentiments anti-russes dans leur pays. En réalité, ce qu'il faut, c'est exactement le contraire : nous devons unir nos forces pour combattre les menaces réelles et communes qui nous touchent tous, dont la principale est celle du terrorisme international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Nouvelle-Zélande.

Mme Donnelly (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, Je voudrais revenir brièvement sur les déclarations faites récemment par la Première Ministre néo-zélandaise, la très honorable Jacinda Ardern, et par notre Ministre des affaires étrangères, le très honorable Winston Peters.

Dans ces déclarations, la Nouvelle-Zélande se dit convaincue que l'enquête menée par le Royaume-Uni a été solide et approfondie et affirme que nous avons pleinement confiance dans sa conclusion. Elle confirme que les deux suspects étaient des officiers du renseignement militaire russe. Compte tenu de l'ensemble de preuves irréfutables produites

par le Royaume-Uni, le Gouvernement néo-zélandais aide le Royaume-Uni et la communauté internationale à porter cette affaire devant les tribunaux.

La Nouvelle-Zélande condamne tout emploi d'armes chimiques, que ce soit en Syrie ou dans les rues du Royaume-Uni. Elle estime que tous les États doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment en ce qui concerne les armes chimiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration. Je vois que le Représentant des États-Unis demande la parole. Monsieur, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole aujourd'hui. Je voulais simplement dire que nous commémorons aujourd'hui le dix-septième anniversaire des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, et que mon pays pleure la perte de ses citoyens et de citoyens d'un certain nombre d'autres pays, qui ont perdu la vie dans ces attaques. À ces pays, je dirais que vos pertes sont les nôtres. Nous ne les oublierons pas. Les États-Unis continueront à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et partout.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous allons nous retrouver en séance informelle après la clôture de la présente séance plénière. Nos travaux de ce matin sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra demain après-midi, à 15 heures.

La séance est levée à 11 h 15.